

Bilan environnemental

Perception des enjeux environnementaux pour le Groupe TF1

Le réchauffement climatique fait aujourd'hui l'objet d'un consensus de la communauté scientifique internationale. Les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont confirmé l'existence d'un réchauffement global anormal d'une ampleur et d'une rapidité inédites dont les activités humaines sont la principale cause.

Les activités du secteur tertiaire, dont l'empreinte écologique était traditionnellement ressentie comme faible par rapport à d'autres secteurs économiques, prennent progressivement conscience de leur part dans l'émission des gaz à effet de serre responsables de ce réchauffement : elles sont en effet génératrices de transports, d'achats de matériels électroniques et de consommations électriques.

Le Groupe TF1, au delà de la prise de conscience, s'est engagé dans une démarche d'analyse et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour garantir un plan d'action concret et efficace, TF1 a réalisé en 2006 et 2007, en partenariat avec l'ADEME, une estimation de ses émissions, grâce à la méthode du Bilan Carbone. Les résultats de ce premier bilan, centré sur les activités liées à la fabrication de l'information et les moyens internes. Un groupe de travail est chargé d'élaborer un plan d'action, qui permette d'inscrire les réductions de GES dans un objectif comparable à celui du facteur 4 européen.

Sur l'ensemble des autres thèmes environnementaux le Groupe mène une politique volontariste dans tous les domaines dont il a la maîtrise : dans l'ensemble de son parc immobilier, les consommations d'énergie, fluides, matières premières (papier) les rejets de CO₂, la gestion raisonnée des déchets font l'objet de plans d'action et d'amélioration continue, toujours menés au delà des exigences légales. Les démarches, qui reflètent la volonté de la Direction de s'aligner sur les meilleures pratiques, comprennent la mobilisation des fournisseurs et la sensibilisation des collaborateurs.

Mais c'est bien sûr, par sa position de leader d'opinion que TF1 doit agir en faveur de la protection de l'environnement : Au travers de bulletins météorologiques quotidiens, qui relaient les messages de l'ADEME, des grands rendez-vous en prime time (Ushuaia nature), des programmes des chaînes thématiques (Ushuaia TV avec « Passage au vert », « Terre Mère » sur LCI), des talk show et sujets de journaux télévisés, ou des campagnes de sensibilisations à destinations des enfants (Bouge toi pour ta Planète sur Tfou), les différentes sociétés du groupe, sensibilisent et éduquent tout au long de l'année les téléspectateurs au respect de l'environnement.

Le Système de Management Environnemental (SME)

La Directions des Affaires Générales et de la Sécurité, en charge de la politique environnementale sur les sites franciliens du Groupe ont mis en place depuis 2005 un système de management dédié à l'environnement. Basé sur un engagement en matière de prévention et d'amélioration continue, Le SME s'inspire des démarches qualité et notamment de la dynamique « plan/do/check/act » propre aux systèmes de type ISO 9001.

La feuille de route « environnement » est examinée mensuellement par un comité dédié, qui valide les objectifs, s'assure la mise en œuvre des actions, des mesures de leur efficacité, et du retour d'expérience.

Périmètre, et nature des mesures :

Le SME, les objectifs définis et les mesures des consommations s'appliquent aux immeubles hébergeant TF1 SA, TF1 Publicité, e-TF1, LCI et Eurosport, ainsi que les filiales partageant les bâtiments avec ces entités. Ces immeubles sont situés à Boulogne et à Issy les Moulineaux et représentent une surface totale d'environ 70 000 m².

Méthode de relevé des indicateurs :

- Les mesures de consommations électriques et de l'eau sont lues sur les compteurs internes et corroborées avec les factures des fournisseurs.
- Les déchets sont pesés par le prestataires (facturation au poids)
- Les émissions de GES ont été estimées par le prestataire mandaté dans le cadre du Bilan Carbone.

Pour mieux cibler les profils des consommateurs internes, TF1 rénove en 2008 son outil de gestion du bâtiment pour intégrer davantage de compteurs sur les réseaux de distribution de fluides (électricité, eau, gaz...) et ainsi mieux maîtriser les consommations par une conduite plus fine des installations.

Données de la loi NRE :

1. Consommation de ressources en eau.

La consommation d'eau (essentiellement utilisée dans le circuit de climatisation, les sanitaires et les cuisines) est de 64 400 mètres cubes, en diminution de 3,5 % depuis 2006.

Des détecteurs automatiques asservis à des électrovannes d'ouverture d'eau ont été installés sur les lavabos dans les toilettes pour limiter la consommation.

Dès 2006, les prestataires utilisant l'eau et le gaz (ménage, cuisine) ont été sensibilisés à l'importance d'une réduction des consommations, par une modification contractuelle.

Fin 2007 une campagne de tests de faisabilité de mise hors d'eau des tours aéro réfrigérantes pendant la période hivernale a été lancée. La mise en œuvre conduirait à une réduction de 15% de volume total consommé par les tours.

2. Consommation de matières premières

Pour un groupe du secteur audiovisuel comme TF1, la principale consommation de matière première concerne l'utilisation de papier.

Plusieurs pistes de réduction de la consommation ont été mises en œuvre: passage des publications sous format électronique, imprimantes multifonction recto verso, incitation à moins imprimer, ainsi qu'à l'usage du recto verso dans les nouveaux photocopieurs multifonctions. Ces mesures ont permis d'économiser près de 20% de papier en 2007 par rapport à 2006. (97 Tonnes contre 120)

Le papier utilisé désormais est, soit recyclé, soit issu de forêts certifiées. Le grammage a été réduit (passage de 90g par feuille à 75g).

3. Consommation d'énergie

Le Groupe TF1 consomme de l'électricité pour l'activité courante de l'entreprise, le système de climatisation des différents immeubles ainsi que pour son activité de diffuseur (éclairage des studios, salles techniques, régies...).

Les consommations électriques ont diminué de 3,8 % depuis 2006, soit plus de 5% depuis 2005. Cette tendance baissière récompense les nombreux efforts qui ont été faits en ce sens et doit se poursuivre dans les années suivantes.

En 2007 des études ont été lancées pour réduire la consommation d'énergie de l'éclairage des zones de bureau. Ces études aboutiront à des travaux de relamping total du site du Point du Jour sur 3 ans. Les économies d'énergie escomptées sur l'éclairage s'élèvent à plus de 50%.

4. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre de la feuille de route « environnement » pour atteindre l'objectif de stabilisation des consommations électriques :

- délestage de l'allumage des éclairages des parkings ;
- extinction programmée des éclairages des plateaux ;
- poursuite et fin de la mise en place de détecteurs de présence dans les sanitaires ;
- plan de réduction des éclairages et de la climatisation des studios ;
- Télévisions et ordinateurs éteints lors de rondes de sécurité, éclairages et climatisation en mode veille sur les plateaux non techniques dès 22H ;
- L'étude concernant la rénovation de l'ensemble de l'éclairage a été poursuivie en 2007. Subventionnée par l'ADEME dans le cadre du projet européen Greenlight, elle permettra de disposer de préconisations quantitatives et qualitative sur les installations lumineuses dans l'ensemble des locaux usage tertiaire ou techniques, pour améliorer le confort visuel tout en réduisant sa consommation énergétique ;

- Remplacement des lampes type dichroïques par des lampes à LED, permettant ainsi de réduire de 36 Watt à 8 Watt la consommation unitaire, tout en prolongeant de façon très significative (d'un à cinq ans) la durée de vie de la lampe.

5. Recours aux énergies renouvelables.

Le contrat proposé par EDF et comprenant une part d'énergie renouvelable n'a pas été retenu car il engendre une augmentation importante. L'utilisation des toits des studios pour réaliser une terrasse végétalisée et poser des panneaux photovoltaïques est à l'étude.

6. Conditions d'utilisation des sols.

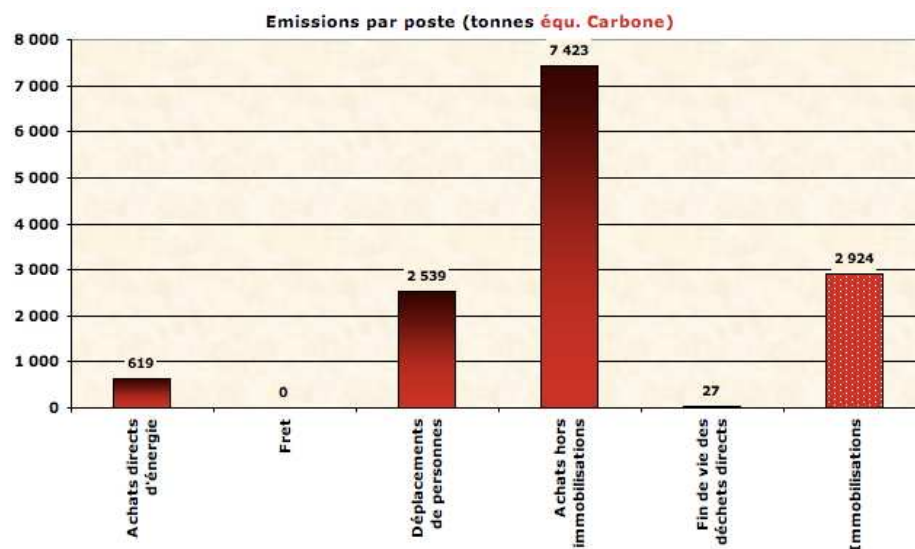
Non applicable

7. Rejet dans l'air, l'eau et le sol.

Le premier bilan carbone a été réalisé avec le concours de l'ADEME. Les émissions de GES sont liées à des facteurs externes (consommation électrique des téléviseurs), et à des facteurs internes (productions audiovisuelles, achats de matériel informatique et broadcast, consommation électrique directe...). Le plan d'action concernera ces deux types de sources.

Les émissions de GES externes aval, soit la consommation électrique des téléviseurs des spectateurs, rapportée au temps d'audience de TF1, a été estimée à 52 000 tonnes équivalent carbone.

Les émissions annuelles de GES internes, de la production jusqu'au départ du signal en sortie de régie finale ont été estimées à environ 12 000 tonnes équivalent carbone, réparties de la manière suivante :



Plan concernant les émissions de GES internes, avec le concours du Groupe Bouygues :

- Nouvelle politique d'achat et d'amortissement intégrant les critères écologiques pour le matériel informatique ;
- Incitation à l'usage de voitures de fonction peu émettrices, et à la compensation carbone ;
- Poursuite des efforts concernant les économies d'énergie.

Plan d'action concernant les émissions de GES externes :

- TF1 travaillera avec les acteurs du secteur à favoriser la conception éco énergétique des téléviseurs et l'affichage de cette consommation énergétique en magasin.

Afin d'anticiper les effets de la réglementation sur l'élimination progressive des gaz nocifs pour la couche d'ozone (règlement CE N° 2037/2000 Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000, échéance à 2015), TF1 a pris la décision de planifier le remplacement des équipements de climatisation concernés (environ 1 600 pompes à chaleur et armoires de climatisation et cinq groupes de production d'eau glacée) dès 2006. Ce programme, étalé sur cinq ans, s'intégrera dans un plan de rénovation complet du bâtiment.

Les gaz employés dans les installations frigorifiques font partie des fluides préconisés dans la réglementation en vigueur, toutes les précautions lors de la vidange des équipements vétustes sont prises avant leur mise au rebut.

8. Nuisances sonores et olfactives.

Eurosport, installé dans un environnement d'immeubles d'habitation, a fait capitonner les installations bruyantes sur son toit dès 2001. Désormais les fournisseurs (de groupe froid, de tours aéro réfrigérantes, de centrales de traitement d'air, de groupes électrogènes) sont attendus sur les performances de leurs produits en termes de nuisances sonores. Un acousticien est sollicité pour confirmer les qualités de ces produits.

Dans le cadre de la rénovation des groupes électrogènes du siège, un système de venturi sera installé sur les échappements des groupes pour améliorer le mélange de l'air et ainsi diminuer l'impact olfactif des gaz d'échappement.

9. Traitements des déchets

Les déchets divers, papiers, récupération de néons...représentent globalement le même poids qu'en 2006 et en 2005, soit environ 1 600 tonnes.

Déchets issus des bureaux :

Tout en tenant compte de la spécificité des sites du Groupe, le tri sélectif des déchets a été développé là où il était possible de le faire. Eurosport a installé des corbeilles de bureaux à deux contenants (papiers/ autres déchets). Au siège de TF1, l'adéquation entre le volume de déchets à évacuer et la logistique nécessaire à ce traitement a entraîné le choix, par la Direction des Affaires Générales, de s'équiper d'un compacteur d'ordures, opérationnel depuis août 2003. Le tri est ensuite assuré par une société prestataire (La Corbeille Bleue) qui revend la matière récoltée pour recyclage. La prestation fournie comprend un triage fin à la main et un recyclage de 80% des contenus, dont sont seulement exclues les matières plastiques. Un conteneur spécial a été mis en place pour le papier déjà trié.

Néons et Toners :

Le ramassage des néons est assuré par la société Exprimm qui a en charge la maintenance électrique du site. 100% des néons changés sont récupérés et envoyés pour retraitement. Sont également ramassés et recyclés les toners et cartouches d'encre. Les filtres des copieurs sont changés régulièrement.

Piles :

Un collecteur de piles est installé dans chacun des espaces de reprographie. Les collaborateurs sont invités aussi à y déposer leurs piles personnelles. Le poids des piles récoltées est stable (1 tonne). Le service du Reportage a remplacé les 50 000 piles bâtons consommées annuellement par des batteries rechargeables.

Les huiles alimentaires :

Elles sont stockées dans des conteneurs spéciaux et repris par une société spécialisée.

Déchets industriels banalisés

Ils sont traités par la ville de Boulogne Billancourt. Les prestataires sont sensibilisés au problème des déchets. Ils n'utilisent pas de lingettes pour le ménage, ni de produits non bio dégradables.

Déchets gris

Une partie du matériel informatique, broadcast et téléphonie réformé est encore en bon état de marche : il est donné à des associations sous réserve qu'elles respectent elles même les textes

règlementaires en matière de gestion des déchets lorsque le matériel devient hors d'usage. Des lots sont également vendus à un broker qui prend en charge la destruction de la part non utilisable du matériel selon les normes légales.

Produits	Qu'en fait-on ?
Papier	Mouchoirs et nappes en papier
Piles et batterie de véhicules	Une fois extraits le ferromanganèse, le zinc et le mercure, elles sont réutilisées dans l'industrie
Huiles usagées de cuisine	Après filtrage, elles sont utilisées comme combustible
Bouchons de bouteille	Fabrication de palettes de transport en plastique (18kg de bouchons = 1 palette)
Toner d'imprimantes	Après démontage et nettoyage, remplissage avec du toner et revente
Matériel informatique usagé	Revalorisation des matériels en état, dons à des associations et destruction des non utilisables
Mobilier	destruction des non utilisables et revalorisation des matériaux Dons à des associations du mobilier en état satisfaisant
Déchets humides	destruction

10. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique.

Dans le cadre des activités du groupe, essentiellement en France, il n'y a pas d'atteinte à l'équilibre biologique.

11. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement.

Le plan de rénovation complet du Bâtiment du Point du Jour est un enjeu important pour la maîtrise des consommations d'énergie et plus généralement l'amélioration des performances environnementales du site du Point du Jour.

12. Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société.

Non applicable

13. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives.

En amont des plans d'action, la veille légale en matière d'environnement mais aussi de sûreté, hygiène et sécurité, fait l'objet d'un suivi rigoureux. Un groupe transversal qui implique la Direction Juridique, les Affaires Sociales et les Directions Affaires Générales et Sécurité a été mis en place à cet effet.

TF1 a entamé en 2005, et poursuivi en 2006 et 2007 un programme de remise à jour de ses dossiers techniques réglementaires des Installations Classées pour la Protection de L'Environnement (ICPE).

Les installations relevant de cette législation sont définies dans une nomenclature qui en fonction de l'activité produite, de son importance et du niveau de gravité des dangers ou inconvénients qu'elles présentent, sont soumises soit à autorisation ou à déclaration.

Ainsi, un bureau de contrôle agréé a été missionné afin de réaliser un diagnostic complet des installations soumises à cette réglementation, mettre à jour les dossiers réglementaires et préconiser des actions préventives afin d'éviter tout risque de pollution ou de nuisance du voisinage.

TF1 possède plusieurs installations soumises à la réglementation ICPE, notamment :

- a. Les locaux de charge de batteries ;
- b. Les groupes électrogènes ;
- c. Les unités de production de froid ;
- d. Les tours de refroidissement.

Après diagnostic, toutes ces installations sont en conformité avec la réglementation des ICPE et ne génèrent aucune pollution, ni nuisance d'aucune sorte.

14. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement.

Au delà des obligations légales TF1 fait expertiser la qualité de l'air (empoussièrement, hygrométrie) et de l'eau (machines à café) 5 ou 6 fois par an.

TF1 travaille sur les thèmes environnementaux avec des prestataires certifiés (ISO 9001 et/ou 14001 pour la gestion des déchets, la maintenance du système électrique, l'achat du mobilier ...). Le SME en lui même, même s'il s'inspire de normes reconnues n'a pas dans un premier temps pour vocation d'être auditable.

Il est à noter que TF1 figure déjà dans les 4 principaux indices boursiers qui font référence en matière d'investissement socialement responsable : DJSI, FTSE4Good, Aspi Eurozone et Ethibel Pioneer Investment. Si la présence de TF1 dans ces indices boursiers ne constitue ni une évaluation, ni une certification, elle fournit néanmoins une indication positive sur la prise en compte des exigences sociales et environnementales par TF1.

15. Existence de services internes de gestion de l'environnement.

TF1 a choisi, pour gérer les thèmes de type « gestion des risques », « hygiène et sécurité », ou « environnement » une organisation en réseau, préférée à l'existence de services dédiés. Cette organisation permet d'impliquer les opérationnels et de conserver la transversalité nécessaire à ces domaines. Dans le cadre du groupe de travail chargé de la mise en œuvre des actions après le bilan carbone, le même principe sera retenu.

Un coordinateur s'assure de la complémentarité des compétences dans les groupes de travail, de l'avancement des plans, et de l'organisation des revues.

16. Formation et information des salariés.

Le plan de communication vers les collaborateurs, sur les sujets liés au développement durable, est désormais engagé. Des rubriques régulières figurent dans les publications internes (Coups d'œil, mensuel et REGARDS, tri annuel) et sur l'intranet.